

**495,36 Euros en 2010**

selon une estimation  
de 120 m<sup>3</sup>

# VOTRE NOUVELLE FACTURE

**400,97 Euros en 2011**

selon une estimation  
de 120 m<sup>3</sup>

Facture d'un abonné ayant consommé

**120 m<sup>3</sup>**

	Quantités	Prix unitaires HT		Montants HT	
		En 2010	En 2011	En 2010	En 2011
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>213,95 €</b>	<b>170,22 €</b>
<b>Part du Fermier</b>		①		<b>Sdei</b>	
Abonnement semestriel	2	13,04 €	5,00 €	26,08 €	10,00 €
Consommation					
50 premiers m <sup>3</sup>	50	1,0850 €	0,5289 €	54,25 €	26,45 €
m <sup>3</sup> au-delà des 50 premiers	70	1,0850 €	0,7100 €	75,95 €	49,70 €
<b>Part de la Commune</b>		③			
Consommation	120	0,40 €	0,62 €	48,00 €	74,40 €
Taxe communale de Solidarité	120	0,0076 €	0,0076 €	0,91 €	0,91 €
<b>Organismes publics</b>		④			
Agence de l'eau (Préservation des ressources en eau)	120	0,0630 €	0,0630 €	7,56 €	7,56 €
Voies Navigables de France	120	0,01 €	0,01 €	1,20 €	1,20 €
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>217,18 €</b>	<b>166,65 €</b>
<b>Part du Fermier</b>		②		<b>SAUR</b>	
Abonnement semestriel	2	14,81 €	5,00 €	29,62 €	10,00 €
Consommation					
50 premiers m <sup>3</sup>	50	1,1630 €	0,5950 €	58,15 €	29,75 €
m <sup>3</sup> au-delà des 50 premiers	70	1,1630 €	0,7500 €	81,41 €	52,50 €
<b>Part de la Commune</b>		③			
Consommation	120	0,40 €	0,62 €	48,00 €	74,40 €
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>38,40 €</b>	<b>43,20 €</b>
Agence de l'eau (Lutte contre la pollution)	120	0,19 €	0,21 €	22,80 €	25,20 €
Agence de l'eau (Modernisation des réseaux)	120	0,13 €	0,15 €	15,60 €	18,00 €
<b>Montant HT</b>				<b>469,53 €</b>	<b>380,07 €</b>
<b>TVA</b>		5,50%	5,50%	<b>25,82 €</b>	<b>20,90 €</b>
<b>Montant TTC</b>				<b>495,36 €</b>	<b>400,97 €</b>

- 1 Part du fermier Sdei (Lyonnaise des eaux) : rétribue le pompage, le traitement, la distribution de l'eau potable ainsi que l'entretien du réseau et des équipements (station de pompage, réservoirs...).
- 2 Part du fermier Saur : rétribue la collecte, le traitement des eaux usées, l'exploitation de l'eau potable ainsi que l'entretien du réseau et des équipements (station d'épuration).
- 3 Parts de la commune : permettent le financement des travaux d'amélioration, de rénovation, d'extension des réseaux et des équipements (station d'épuration...)
- 4 Organismes publics :  
Les Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver le milieu aquatique.  
La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable

## → Des programmes de travaux importants et des réalisations dès 2011

**Nouveaux contrats obligent, la commune a gagné en marges de manoeuvre. Elle va pouvoir ainsi investir plusieurs millions d'euros. Pour l'eau potable, il s'agira de réhabiliter certains réseaux, d'améliorer les ressources et de moderniser les équipements.**

**Pour l'assainissement, la station d'épuration, construite au début des années 1990, est devenue obsolète. L'étude sera lancée en 2011 et déterminera ce qu'il convient de réaliser très précisément, sachant que les travaux pourraient débuter en 2012 et qu'ils devraient pouvoir bénéficier de subventions.**

**Le Teil**

AUJOURD'HUI & DEMAIN

Directeur de la publication :

Olivier PEVERELLI

Rédaction, photos, maquette :

Thierry GUERRAZ-REDA/COM

04-75-46-15-07

Impression :

SOMAPUB 04-75-52-70-80

# Le Teuil

AUJOURD'HUI & DEMAIN

Journal d'informations de la ville du Teuil

→ 30 %

DE BAISSÉ  
POUR TOUS  
JUSQU'À  
50 M<sup>3</sup> D'EAU  
CONSOMMÉE

→ 20 %

DE BAISSÉ AU  
DELÀ DE 50 M<sup>3</sup>  
D'EAU  
CONSOMMÉE

## ← Pourquoi le choix de deux sociétés ?

À l'issue d'une mise en concurrence, la commune du Teuil a choisi les offres les mieux disantes qui présentent les meilleurs rapport qualité prix.

Le fait que la commune du Teuil contractualise désormais avec deux sociétés fermières et non plus une seule n'aura aucune incidence pour vous. Vous continuerez à recevoir une facture par semestre qui sera émise par la Sdei : une en milieu d'année comportant l'abonnement du semestre à venir et une estimation de la consommation et une en fin d'année comportant l'abonnement du semestre à venir et le reste de la consommation de l'année. Elle regroupera les montants relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.

## → Se brancher en toute liberté

Liberté désormais à l'abonné de faire réaliser ses branchements par l'entreprise de son choix, à condition qu'elle soit agréée. Cette mise en concurrence avec les fermiers traditionnels entraînera forcément une baisse très sensible des coûts d'un branchement.

D'autre part, la Sdei réalisera cette année un recensement et une analyse des branchements en plomb. Obligation est faite aux communes de se mettre en conformité avec les directives européennes qui stipulent qu'à partir du 25 décembre 2013 l'eau potable doit comporter moins de 10 microgrammes de plomb par litre.

### Les contacts

- SDEI : quartier St Martin-Le Septan-Montélimar  
Tel : 0 810 439 439 (Clientèle)  
0 810 739 739 (Urgences)  
SAUR : Chemin de la Fonderie-Montélimar  
Tel : 04 63 36 10 00 (Clientèle)  
0 800 744 755 (Urgences)

Spécial  
EAU POTABLE

FEVRIER  
2011



de Jean-Yves Banchet  
(Adjoint, membre de la  
commission de délégation  
du service public)

LE BILLET

Cela valait bien deux années de travail et six mois de consultations et de négociations : les nouveaux contrats d'affermage sur l'eau potable (signé avec la Sdei) et sur l'assainissement (signé avec la Saur) offrent le meilleur compromis technique et financier possible. Et pour tous les Teillois, les avancées sont très significatives.

**A commencer par des retombées très bénéfiques sur votre facture d'eau.** En ces temps où beaucoup de produits et de services augmentent, votre facture sera allégée dans des proportions importantes : **le coût de l'abonnement de l'eau potable sera divisé par deux et demi et celui de l'assainissement par trois.**

**Pour la consommation d'eau, la différence est toute aussi nette. La baisse sur votre facture est de 20 à 30 % selon votre consommation d'eau malgré le fait que la part communale eau et assainissement ait été relevée de 0,40 à 0,62 euro le m<sup>3</sup>.** Cela permettra à la commune de mobiliser les financements nécessaires à l'amélioration de ses installations et de ses réseaux. De plus, et c'est aussi une avancée, les prix, ne seront plus révisés qu'une fois par an en début de chaque année. Cela évite de mauvaises surprises en cours d'année.

Enfin, nous avons souhaité que les sociétés fermières se rapprochent davantage des Teillois. Elles ouvriront prochainement un bureau en centre ville pour y tenir des permanences.